

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023 A 20H00

Le jeudi 14 décembre 2023 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean- Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

PRÉSENTS : MM. J-P JULLIEN-VIEROZ, F. PELLET, R. PERROT, C. PHILIBERT et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, C. DAMOTTE, F. EHRLER, C. GUILLAUD, P. GUILLET, M. LOPES et B. RABATEL.

POUVOIRS :

- De A. CHORIER à M. LOPES,
- De H. GIROUD à C. PHILIBERT,
- De M-F RATTIER à J-P JULLIEN-VIEROZ.

Secrétaire de séance : C. DAMOTTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver. Aucune remarque n'est faite.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

2. FINANCES : TARIFS PUBLICS 2024

Monsieur le Maire explique que suite à la commission des finances du lundi 27 novembre dernier, il est proposé de reprendre les tarifs publics de 2023 pour 2024 et d'y ajouter quelques modifications.

Béatrice Rabatel commente les propositions. La proposition d'ajouter un tarif pour les spectacles n'est pas retenue car le prix peut varier en fonction des animations proposées et du public visé.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

Délibération n° 20231214_48 :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la réunion de la commission des finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs publics,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation des tarifs tels que présentés par Mme la conseillère municipale déléguée aux finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

OBJET		Montant TTC
Bibliothèque		
Jusqu'à 25 ans		Gratuit
Individuel (plus de 25 ans)		11€
Famille		11€
Photocopies :		
Couleur		0.50 €
Noir et Blanc		0.20 €
Location matériel		
Caution		100 €
Table et banc à l'unité		Table 4€ ; banc 2€
Location de salles– cautions pour particuliers et associations		
Caution ménage		150 €
Caution dégradation		500 €
Location de salles – Particuliers domiciliés à Gillonnay		
Salles communales ½ journée (hors week-end)		70 €
Salle des fêtes week-end		200 €
Salle St Maurice week-end		250 €
Supplément pour chauffage Salle St Maurice en période froide		100 €/week-end
Location de salles – Associations ayant leur siège à la Mairie de Gillonnay		
Assemblée Générale + réunions bureau et /ou conseil d'administration		gratuit
Utilisation salle des fêtes ou salle St Maurice pour 2 manifestations annuelles		gratuit
Au-delà des 2 manifestations		Forfait 60 €
Location de salles - Associations extérieures ayant un membre domicilié à Gillonnay		
Salle des associations		50 €/journée
Salle des Fêtes		110 €/journée
Salle Saint Maurice		160 €/journée
Week-end Salle des Fêtes		220 €/week-end
Week-end Salle Saint Maurice		270 €/week-end
Supplément chauffage salle St Maurice		100 €/we ou 50€/journée
Salle des fêtes tarif horaire		15€/h
Salle St Maurice (non louée à l'heure en période froide)		15€/h
Location de salles (structure non associative)		
Salle des associations		100 €
Salle Saint Maurice		200 € /journée + 50€ chauffage
Salle des fêtes		200 € /journée
Utilisation des salles par des associations pour des cours collectifs (danse, yoga...)		
Associations gillonnoises ayant siège à Gillonnay (2h/semaine non cumulable)		gratuit
Au-delà de 2h/semaine (non cumulable)		5€/h
Autres associations		5€/h
Forains et vendeurs itinérants		
Emplacement entre 0 et 25 m ²		25 € par manifestation
Emplacement entre 26 et 50 m ²		50 € par manifestation
Emplacement au-delà de 50 m ²		70 € par manifestation
Concession cimetière (attribution et renouvellement)		
Trentenaire	la place	300 €
Cinquantenaire	la place	450 €
Columbarium		
Gravure de l'inscription sur plaque à la charge du concessionnaire		
Case 15 ans : 500 €	Case 30 ans : 850 €	Cavurne 15 ans : 350 €
		Cavurne 30 ans : 700 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces tarifs publics 2024.

3. FINANCES : Décision modificative n° 3

Délibération n° 20231214_49 :

Monsieur le Maire expose,

Suite au dernier emprunt de 100 000€ contracté auprès de la Caisse d'Epargne, il convient de régler les frais de dossier de 300 € ainsi que les frais accessoires de 246.67 €.

Cependant, pour pouvoir procéder au règlement des sommes dues, il convient de réajuster le budget par une décision modificative n° 3 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 627 : Services bancaires et assimilés		300.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		300.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		250.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		250.00 €		
R 70311 : Concession dans les cimetières (produit net)				550.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diver				550.00 €
Total		550.00 €		550.00 €
Total Général		550.00 €		550.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n° 3 telle que présentée plus haut,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à cette modification budgétaire.

4. FINANCES : Convention de participation financière de la commune de résidence au fonctionnement d'une classe ULIS à l'école St François/Ste Cécile à la Côte St André pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une demande de versement de la contribution obligatoire aux dépenses de fonctionnement des classes spécialisées ULIS pour l'année scolaire 2023-2024 pour un montant de 809.09 € de la part de l'école St François/Ste Cécile de La Côte St André.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite contribution.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

Délibération n° 20231214_50 :

Monsieur le Maire expose,

Le code de l'éducation prévoit que les communes de résidence doivent participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales. L'école St François/Ste Cécile à la Côte St André accueille un enfant de la commune dans une classe ULIS.

Vu les articles L 212-8 et L 351-2 du code de l'éducation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de participer financièrement aux dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation de cet enfant au titre de l'année scolaire 2023-2024 pour un montant de 809.09 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement de l'école St François/Ste Cécile à la Côte St André qui accueille un enfant de la commune dans une classe ULIS.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS : Travaux « Aménagement de sécurité RD 73 – Secteur Est » – Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre de la Dotation Départementale

Délibération n° 20231214_51 :

Monsieur le Maire présente le projet « Aménagement de sécurité de la RD 73 – Secteur Est » et requiert l'autorisation du conseil municipal pour demander les subventions nécessaires au financement des travaux.

Il rappelle que le coût total des travaux est estimé à 687 000 € HT pour 604 000 € HT subventionnable.

Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- ETAT : DETR 2024120 800 €,
- DEPARTEMENT : Dotation Départementale 2024 au titre des travaux « Aménagement de sécurité des carrefours RD/VC »29 000 €,
- DEPARTEMENT : Dotation Territoriale 2023.....35 000 €,
- DEPARTEMENT : Dotation Territoriale 2024.....35 000 €,
- DEPARTEMENT : Dotation Départementale 2025 au titre des travaux « Aménagement de sécurité des carrefours RD/VC »40 000 €,
- DEPARTEMENT : Dotation Territoriale 2025.....35 000 €,

soit un total de 294 800 € de subvention sollicitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le projet « Aménagement de sécurité de la RD 73 – Secteur Est »,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions afférentes et à signer tous les documents nécessaires,

SOLLICITE les subventions telles que mentionnées plus haut,

FIXE le plan de financement comme suit :

	Montant des travaux HT	Montant subventionnable HT	Taux de subvention	Subventions sollicitées
ETAT - DETR 2024	687 000.00 €	604 000.00 €	20%	120 800 €
DEPARTEMENT - DOTATION DEPARTEMENTALE 2024	58 000.00 €	58 000.00 €	50%	29 000 €
DEPARTEMENT - DOTATION TERRITORIALE 2023	196 000.00 €	100 000.00 €	35%	35 000 €
DEPARTEMENT - DOTATION TERRITORIALE 2024	103 000.00 €	100 000.00 €	35%	35 000 €
DEPARTEMENT - DOTATION DEPARTEMENTALE 2025	129 000.00 €	80 000.00 €	50%	40 000 €
DEPARTEMENT - DOTATION TERRITORIALE 2025	118 000.00 €	100 000.00 €	35%	35 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES				294 800 €

6. QUESTIONS DIVERSES

Point sur le repas des anciens : 104 personnes se sont inscrites. 10 élus seront présents ainsi que 6 enfants du CME. L'animation sera assurée par des personnes du village et les repas seront fournis par Giron traiteur. 9 colis vont être apportés aux personnes résidentes en Ehpad. Et 43 colis seront portés lors d'une visite à domicile pour les personnes de plus de 75 ans qui n'auront pas pu venir au repas.

Vœux du maire : les vœux du Maire 2024 sont fixés au 19 janvier à 19h00.

Bulletin municipal : Il est en cours de rédaction. Il sera imprimé pour début janvier et devra être distribué dès qu'il sera prêt.

CME : le projet de la « boîte à jeux » va voir le jour. Les enfants du CME participeront à la distribution du bulletin municipal en binôme avec un élu.

Théâtre de la MC2 : 80 personnes ont assisté à la pièce de théâtre nous avons eu de bons retours.

Dates des réunions :

- **Commission de contrôle des listes électorales :** vendredi 22 décembre à 9h
- **Conseils municipaux :**
 - 1^{er} février à 20h,
 - 7 mars 2024 à 20h,
 - 4 avril 2024 à 20h (budget).
- **Commissions des finances :**
 - 22 février 2024 à 18h,
 - 14 mars 2024 à 18h.
- **Ressources humaines :** réunions à caler en journée pour étude sur la revalorisation du RIFSEEP.

La séance est levée à 21h10.